crefor

Point Offre

de formation continue

Numéro 62 –Avril 2016

Zoom : sur le baromètre de la formation professionnelle 2015

www.crefor-hn.fr

centre de ressources emploi formation

tél. 02 35 73 77 82 - fax 02 35 73 07 60 - crefor@crefor-hn.fr [BP 1152 - 76176 Rouen cedex 1]

☞ Suite à la relance des organismes de formation non inscrits dans la base du Crefor, nous avons ajouté 55 structures à notre répertoire électronique.

Depuis le début de l'année, 478 formations ont été créées et 693 ont été modifiées via notre module d'auto-saisie.

Nous travaillons actuellement sur la réalisation d'un site internet permettant d'interroger l'offre de formation normande dans sa nouvelle composition (départements 76, 27, 61, 14, 50). La semaine prochaine nous allons tester la recherche formations. Ce site sera accessible courant Avril.

Volume des données au 29/03/2016

Organismes :

Départements						Total Offreurs de formation professionnelle continue
	390	**179**	**137**	**234**	**653**	**1593**

Actions de formation :

Départements	Conventionnées	Non conventionnées
	483	**2670**
	302	**1113**
	184	**702**
	329	**320**
	885	**1847**
Total sessions	**2183**	**6652**

Les chiffres indiqués dans le tableau « Actions de formation » comptabilisent les sessions liées à une formation. Les sessions indiquent des lieux ou des périodes de démarrage et d'achèvement différents.

Ces informations sont données à titre indicatif. Il est important de noter que les actions qui sont « en entrées et sorties permanentes » ou « à la demande » comptabilisent 1 seule session.

Si l'on résonne en terme d'actions de formations voici les chiffres :

Départements 14, 50, 61 => 2949 actions de formation

Départements 27, 76 => 2581 actions de formation

Le Crefor et l'Errefom ont pour mission de collecter et diffuser l'offre de formation continue régionale. Leurs répertoires sont consultables sur :
http://offredeformation.crefor-hn.fr/ (Pour les départements 27 et 76)

http://www.trouvermaformation.fr/ (Pour les départements 14, 50 et 61)

Un site commun de ces informations est prévu avant la fin du 1er semestre 2016

Vous pouvez dès à présent, consulter les offres de formation normandes sur le site national des Carif Oref :
http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html

Zoom sur le baromètre de la Formation Professionnelle 2015

Retrouvez les tendances du marché de la formation en 2015. Le Baromètre de la Formation Professionnelle est établi à partir des demandes émises à Place de la Formation par les entreprises privées et publiques, de toutes tailles, tous secteurs et localisations confondus, au cours de l'année précédente. Le Top 5 2015 a légèrement changé cette année : les langues conservent toujours la 1ère place devant la sécurité / qualité, ensuite on retrouve le développement personnel / efficacité professionnelle, qui recule d'une place. Le Management des hommes occupe la 4ème place. Enfin l'informatique est 5ème et perd ainsi 2 places par rapport à l'année dernière.

L'anglais truste toujours la tête du classement

Depuis huit ans, le Baromètre de la formation professionnelle fait le même constat : au palmarès des demandes de formation émises par les entreprises, la première place revient à l'apprentissage et à la maîtrise des langues étrangères : 19,67 % cette année, en net recul (-6,85 %). Cette diminution des demandes de formations en langues s'explique par le fait qu'un grand nombre de salariés, responsables de formation etc… ont encore du mal à intégrer le nouveau dispositif (CPF) au sein des organisations. Toutefois, les langues et les certifications Toeic et Bulats sont aujourd'hui dans le top 7 des demandes de formations certifiantes dans le cadre du CPF au 1er février 2016.

L'anglais, priorité pour les entreprises, représente 79 % des demandes des entreprises. Suivent le Français (9 %) puis l'Espagnol (6 %).

La sécurité /qualité s'empare de la seconde place

Les demandes de formation ayant trait à la sécurité / qualité (habilitations électriques, premiers secours, prévention, sécurité incendie …) talonnent de très près les langues avec 18,72 % des demandes (contre 9,51 % en 2014). La mise en application de la réforme de la formation peut expliquer la montée en flèche de ces demandes de formation obligatoires, qui sont devenues prioritaires dans les entreprises ayant subi une réduction de leur budget formation. Une autre raison à faire valoir, c'est que face à de nombreuses normes à respecter en matière de sécurité et d'hygiène de travail, les entreprises prennent les mesures nécessaires pour protéger au mieux leurs salariés.

Le développement personnel rétrograde d'une place

Dans un contexte économique toujours très difficile, les entreprises continuent de réclamer des formations en développement personnel dans l'optique de préserver la motivation de leurs collaborateurs et ainsi de tirer le meilleur de leurs capacités. Malgré une légère baisse, les formations en développement personnel / efficacité personnelle arrivent sur la 3ème marche du podium avec 8,90 % des demandes cette année (contre 10,87 % en 2014).

Le management des hommes / management opérationnel / leadership décroche la 4ème place

En 2015, ces thématiques (motivation des hommes, cohésion des équipes etc ...) ont drainé 8,47 % des sollicitations contre 7,09 % en 2013 et 7,39 % en 2014.

L'informatique recule de 2 places

L'informatique (Microsoft, Linux, base de données...) a légèrement baissé mais ce domaine reste néanmoins dans le top 5 et représente 8 % du total des demandes.

A noter, que le top 3 des thématiques les plus demandées en 2015 représente à lui seul près de la moitié de la totalité des demandes de formation des entreprises (47,29 %).

L'évolution des 5 premières tendances de la formation professionnelle depuis 2012

	2012	Evolution	2013	Evolution
Langues	31,45%	-3,87%	27,25%	-1,06%
Développement personnel	11,05%	-2,51%	8,54%	+ 2,33%
Informatique	11,27%	-0,81%	10,46%	+ 0,04%
Sécurité Qualité	8,33%	-0,44%	7,89%	+ 1,62%
Management Leadership	7,54%	-0,45%	7,09%	+ 0,30%

	2014	Evolution	2015	Evolution
Langues	26,52%	-0,73%	19,67%	-6,85%
Développement personnel	10,87%	+ 2,33%	8,90%	-1,97%
Informatique	10,50%	+0,04%	7,87%	-2,63%
Sécurité Qualité	9,51%	+ 1,62%	18,72%	+9,21%
Management Leadership	7,39%	+ 0,30%	8,47%	+1,08%

** Les conditions de l'étude :*

Le Baromètre de la Formation Professionnelle est établi à partir des demandes émises à Place de la Formation par 622 entreprises privées et publiques, de toutes tailles, tous secteurs et localisations confondus, au cours de l'année 2015.

Le Baromètre est disponible sur https://www.placedelaformation.com/barometre-de-la-formation-professionnelle-2016/

Le bilan pédagogique et financier (BPF)

Il est rappelé que tout prestataire de formation, personne physique ou morale, qui réalise des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle continue adresse chaque année, **avant le 30 avril** de l'année suivant celle au titre de laquelle il est établi, à l'autorité de l'Etat (Dirrecte) chargée de la formation professionnelle, un document retraçant l'emploi des sommes reçues et dressant un bilan pédagogique et financier (BPF) de leur activité, sur l'exercice. Ce document est accompagné du bilan, du compte de résultat et de l'annexe du dernier exercice clos (article L 6352-11 du code du travail).

Depuis 2011, les prestataires de formation, quel que soit leur statut, ont la possibilité de remplir le formulaire en ligne et transmettre par voie électronique les données du BPF. Deux étapes sont à respecter à ce titre :

- Renseigner et valider en ligne le formulaire sur la plateforme internet du ministère : https://www.declarationof.travail.gouv.fr (Réouverture du portail à partir du 04/04/2016).
- Puis envoyer le formulaire papier imprimé à la Dirrecte avec les documents exigés (le bilan comptable, le compte de résultat et les annexes du dernier exercice clos). Concernant les organismes à activités multiples, le compte de résultat doit être spécifique aux activités de FPC.

SANCTIONS :
Le défaut de production du BPF constitue une infraction pénale sanctionnée par une amende de 4.500€ et une interdiction éventuelle, à titre complémentaire, d'exercer temporairement ou définitivement l'activité de dirigeant d'un organisme de formation.
L'absence d'envoi à l'administration peut entraîner :

- **La caducité de la déclaration d'activité**
- **L'absence de diffusion de l'identité du prestataire sur la liste publique des organismes de formation.**

(source Dirrecte Normandie – Service Régional de Contrôle)

Appel à projet à destination des organismes de formation (Socle de Compétences)

Le présent appel à projet du COPAREF Normandie vise à habiliter les organismes de formation qui pourront être chargés de mettre en oeuvre des parcours de formation individualisés et sur mesure permettant de combler les écarts de compétences identifiés lors de l'évaluation préalable des acquis.
L'habilitation permet donc à un organisme de former des personnes et de les présenter à la certification CléA ; le présent appel à projet ne concerne pas les organismes évaluateurs, que seul le COPANEF peut habiliter à ce jour.

Une réunion d'information collective, animée par le cabinet SPQR est organisée le Jeudi 14 Avril 2016 de 10h30 à 12h00 dans les locaux de l'ERREFOM - 10 rue Alfred Kastler - Bâtiment A - 14000 Caen. Inscription par mail : mailto:cguillaume@errefom.fr

Date limite de l'appel à projet : 29 avril 2016
Consulter l'appel d'offre

« Point Offre » est une publication gratuite du Crefor. Directeur de la publication : Luc Chevalier.
Conception et Rédaction : Fabrice Curaudeau
Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la CNIL n°756690).
©Point Offre 2009-2016